



## Municipalité de Lantier

---

# AVIS PUBLIC

---

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné,  
QUE:

Suivant la dernière imposition des taxes, le rôle de perception est complété et déposé à mon bureau et qu'il sera procédé à l'envoi des comptes de taxes dans le délai imparti; que toutes personnes dont les noms y apparaissent comme sujettes au paiement desdites taxes, arrérages, ou autres deniers sont tenues de les payer dans les 30 jours qui suivent la mise à la poste de cette demande de paiement.

DONNÉ à Lantier ce 17<sup>ième</sup> jour de janvier de l'an  
deux mille vingt-cinq

---

Benoit Charbonneau,  
Directeur général